



**Nombre d'entreprises construisent leur propre "gestion" du risque routier.**

**Encore faut-il s'assurer de la durabilité de la démarche et de la couverture des obligations de l'employeur ! L'organiser à l'aide d'un référentiel "système de management" (tel le SMSR dans lequel PSRE a consigné les exigences reconnues, et annexé les « bonnes pratiques » en la matière), l'adosser à une norme "système" comme l'ISO 39001 sont un "plus" pour faciliter cette durabilité. Pour rendre « visible » le degré de maîtrise du risque routier professionnel, le CNPP a mis son expertise d'évaluateur au service de cet objectif.**

**PSRE\* et le CNPP\*\* animent une table-ronde d'information et d'échanges dans le cadre de Préventica Rennes Grand Ouest**

**(\*) Association d'employeurs pour « Pour la maîtrise du risque routier en entreprise »**

**(\*\*) CNPP, Expert en prévention et en maîtrise des risques**



## **CONSOLIDER LE MANAGEMENT « SECURITÉ ROUTIÈRE » DE SON ENTREPRISE : COMMENT ? ( Engagement, Pilotage et Collectif, Référentiel, Norme(s) )**

**mercredi 5 octobre 2016 à 10h45 - Salle E  
Parc Expo Rennes Aéroport Palais (La Haie Gautrais à Bruz)**

**Réunion co-animée par :**

- ⇒ **Gérald PLOQUIN** et **Jean-Claude ROBERT**, Association PSRE
- ⇒ **Amaury LEQUETTE**, Directeur CNPP Certification
- ⇒ **témoignage d'entreprise en démarche "système de management", certifiée ISO 39001**

**Comment traduire la "politique sécurité" de son entreprise en un véritable « système de management » ? Comment en organiser un déploiement efficace, et tirer le meilleur parti des actions de prévention ? PSRE et CNPP démystifient l'organisation de la gestion du risque routier dans une démarche "système" : évaluer le niveau de « couverture » du premier des risques professionnels par l'entreprise, choisir son référentiel d'action, s'adosser aux normes ISO. Envisager, qui plus est, une « certification » de la prévention du risque en approche système de management ?**

**Pour la bonne organisation, l'accès en est favorisé aux visiteurs se présentant avec un peu d'avance sur l'horaire (les déclarations sur le site : [www.preventica.com](http://www.preventica.com) ne constituant pas "coupe-file").**

**CNPP - [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)**

**PSRE - [www.asso-psre.com](http://www.asso-psre.com) - E-mail : [psre@orange.fr](mailto:psre@orange.fr)**

**SRE35 - [www.sre-35.fr](http://www.sre-35.fr) - E-mail : [contacts@sre35.fr](mailto:contacts@sre35.fr)**